



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



Institut du Sahel

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°02/2021 **(RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)**

AMI n°02/2021/CILSS/INSAH/DRIAR-USAID/Amendement n°6

Objet : Recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration de quatre règlements d'exécution de Biosécurité au profit de l'INSAH/CILSS

TERMES DE REFERENCES POUR L'ELABORATION DE QUATRE REGLEMENTS D'EXECUTION DE BIOSECURITE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, ainsi que le Secrétariat Exécutif du CILSS ont entamé depuis 2009, un processus conjoint, d'élaboration du Règlement portant prévention des risques biotechnologiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Ce processus a abouti à l'adoption du Règlement C/REG. 04/09/2020 lors de la quatre-vingt quatrième session du Conseil des Ministres de la CEDEAO tenue à Niamey, République du Niger, du 4 au 5 septembre 2020.

Ce règlement s'applique à toute utilisation y compris les mouvements transfrontières, le transit, la manipulation d'organismes vivants modifiés et/ou produits dérivés susceptibles d'avoir des effets défavorables sur l'environnement, et en particulier sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, sur la santé humaine et animale.

Le règlement régional de biosécurité adopté prévoit seize (16) projets de règlement d'exécution. Actuellement, douze (12) ont été entièrement examinés et validés ; les quatre (04) autres projets de règlement d'exécution sont à élaborer. La présente consultation rentre dans ce cadre.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

- Elaborer quatre (4) règlements d'exécution conformément aux dispositions prévues dans le règlement régional portant prévention des risques biotechnologiques en Afrique de l'ouest et au Sahel ;
- Valider les documents élaborés avec le Comité technique du CILSS, UEMOA et CEDEAO.

III. TACHES DU CONSULTANT ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL

3.1 Tâches du consultant

Sur la base du règlement régional portant prévention des risques biotechnologiques en Afrique de l'ouest et au Sahel, le Consultant élaborera les avant-projets de règlements d'exécution suivants :

- i. Critères d'identification des laboratoires nationaux et les lignes directrices pour l'utilisation du laboratoire régional de référence ;
- ii. Renseignements à fournir dans le plan de suivi-post dissémination lors de la notification ;
- iii. Modalités de recours du notifiant en cas d'un deuxième avis défavorable pour l'utilisation d'OVM et produits dérivés destinés à être utilisés directement dans l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés ;
- iv. Normes scientifiques de traitement des déchets résultant de l'utilisation des OVM.

3.2 Méthodologie de la consultation

Une méthodologie sera proposée par le Consultant et validée par le Comité technique régional.

3.3 Conduite pratique de la prestation

L'étude sera conduite par un consultant. Elle se fera sous la supervision du comité de rédaction de la réglementation régionale de biosécurité constitué des Experts du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO. L'Expert du CILSS/INSAH en charge de questions de biosécurité sera chargé de coordonner les interactions avec le Comité Régional pour la validation des différentes étapes de la prestation.

IV. LIVRABLES DE LA PRESTATION

Au terme de la prestation, un rapport de consultation faisant une synthèse du déroulement de la prestation et de ses résultats sera déposé par le consultant, auprès de l'administration de l'INSAH. Le rapport doit fournir :

- Les sources des informations utilisées ;
- Les 4 avant-projet de règlements d'exécution demandés.

V. PROFIL DU CONSULTANT

5.1 Qualifications académiques

Être titulaire d'un doctorat en sciences biologiques, agronomiques, Biotechnologiques, Environnementales ou dans une discipline connexe.

5.2 Expériences professionnelles

- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine de l'enseignement supérieur ou de la recherche scientifique publique ou privé ;
- Avoir de bonnes connaissances sur la Convention sur la Diversité biologique et des Protocoles (Cartagena, Protocole Additionnel de Nagoya Kuala-Lumpur) ;
- Avoir une bonne connaissance du système de la recherche (agronomique, santé / hygiène publique) au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Avoir des connaissances sur les Bonnes pratiques de laboratoire et la gestion des déchets ;

- Ayant déjà produit des connaissances ou conduit des consultations similaires ;
- Avoir une très bonne connaissance des réglementations nationales et régionales sur la biosécurité ;
- La bonne connaissance du règlement régional portant prévention des risques biotechnologiques en Afrique de l'ouest sera un atout important.

5.3 Autres qualifications

- Être un ressortissant d'un des pays de l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS ;
- Maîtriser parfaitement la langue française ou anglaise et avoir de bonnes notions dans l'autre langue.

VI. DUREE

La durée peut être estimée à 70 jours. La validation des documents élaborés interviendra à une date convenue d'accord partie avec la CEDEAO et l'UEMOA.

VII. DEPOT DES DOSSIERS ET CRITERES D'EVALUATION

Les candidats intéressés sont informés qu'ils seront sélectionnés sur la base des années d'expériences pertinentes prouvées dans le domaine d'intervention concerné. Les manifestations d'intérêt (avec le CV actualisé et documents illustratifs et justificatifs des expériences sous la forme d'un fichier PDF unique) devront parvenir aux **adresses mail suivants** :

Dr Dr DAYO Guiguibaza-Kossigan, adresse : **guiguibazakossigan.dayo@cilss.int** et **administration.insah@cilss.int** avec en Objet : « AMI POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION DE QUATRE REGLEMENTS D'EXECUTION DE BIOSECURITE »

Date provisoire de début : 08 octobre 2021

Date limite de dépôt des candidatures : 18 octobre 2021

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture des bureaux :

Docteur DAYO Guiguibaza-Kossigan - Email : **guiguibazakossigan.dayo@cilss.int**

Le Directeur Général,

Dr. Mohamed Abdellahi **EBBE**

